

Commune du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Programme : Aménagement de la place du village, mairie, école, dispositif d'assainissement semi-collectif, logements

Documents d'urbanisme : SCOT du Calaisis, PLU en cours d'élaboration



Redonner une centralité à la commune
Redéployer les services sur la place
Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg
Créer un système d'assainissement alternatif en centre village
Développer un prototype de lotissement dense

Redonner une centralité à la commune

La requalification de la place du village, située en bordure de Liette, est au cœur du projet des élus. Mener une large réflexion sur les espaces publics et les équipements doit contribuer à affirmer une centralité dans la commune, à rendre plus lisible le centre du bourg et à mettre en exergue son patrimoine bâti et naturel.

Ainsi, le projet de revitalisation de la place comprend la construction de nouvelles classes pour l'école, le redéploiement de la mairie et l'ouverture d'une garderie. Il prévoit aussi la réalisation d'un filtre à roseaux, d'une zone tampon pour la rivière, d'une esplanade, de stationnements, d'un abris bus et de quelques logements locatifs situés au-dessus des futurs lo-



Maquette de la place centrale de Ruminghem



Redéployer les services sur la place

La place est sous-utilisée, d'autres espaces saturés. La programmation urbanistique proposée permet d'amener de la vie sur la place, tout en limitant l'emprise de la voiture (stationnement groupé en bordure de place). Au cours de l'avant-projet et suite à cet éclairage, la commune a fait l'acquisition d'un bâtiment longeant la place pour y déplacer la mairie : celui-ci va faire l'objet d'une extension. L'ancien bâtiment a été aménagé en garderie avec l'aide de la CAF. Un nouveau bâtiment scolaire va également être construit.

Dans le bâtiment neuf à construire face à l'église, plusieurs typologies pourront être proposées pour correspondre autant à des jeunes couples qu'à des personnes seules ou âgées souhaitant rester dans le village.

Ces nouveaux bâtiments et équipements vont multiplier les usages sur la place, favoriser une « intensité ».

Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg

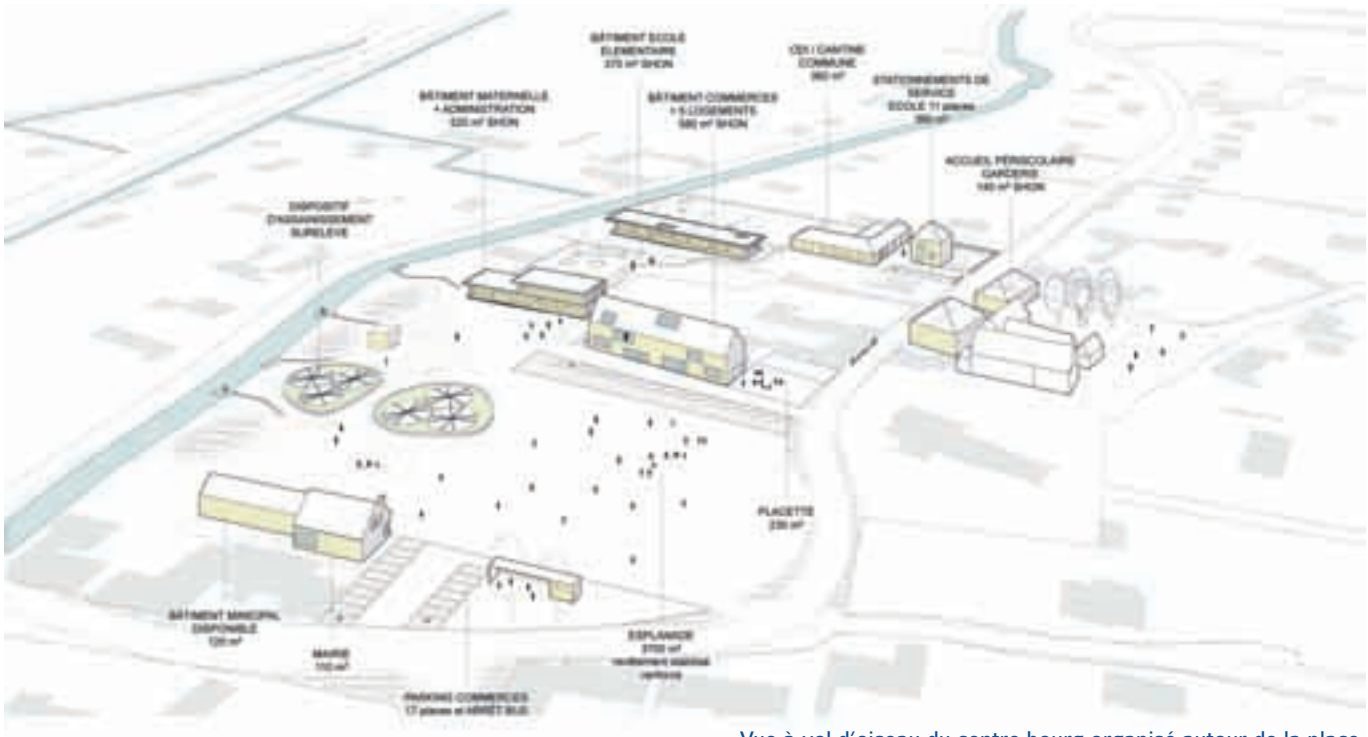
Réfléchir à la mobilité et développer un nouveau schéma de déplacement qui prenne en compte tous les modes de transport est un des objectifs du projet. Il s'agit de leur attribuer des parcours continus sur l'ensemble de la commune, avec la création d'une zone de rencontre centrale (vitesse limitée à 15km/h). Ainsi, les habitants pourront se rendre dans le village, à l'école ou à la gare en empruntant des itinéraires sécurisés et adaptés aux modes doux (piétons, cyclistes...).

Pour sécuriser le transit, il faudra envisager le réaménagement de la route départementale et imaginer une circulation douce le long de la Liette. La possibilité d'un sens unique de trafic de transit dans le centre bourg est imaginée. Les largeurs de voies ainsi récupérées permettraient de mieux partager la chaussée entre tous ses usagers tout en améliorant la trame verte et bleue en centre bourg. À plus long terme, des passerelles pourraient permettre de franchir la rivière.



Créer un système d'assainissement alternatif en centre village

La commune a une relation particulière à l'eau. Elle est traversée par la Liette et s'inscrit dans un système de wateringues. Comme la majeure partie des constructions du centre bourg sont assises sur de petites parcelles ne permettant pas la mise en œuvre d'un assainissement autonome aux normes, et que l'étalement du village rend inenvisageable un assainissement collectif couvrant l'ensemble de la commune, il semble nécessaire d'inventer des systèmes d'assainissement semi-collectifs. Il s'agit d'une solution pour les parties les plus resserrées du village. La réalisation d'un système de filtres à roseaux contribuerait alors à promouvoir un projet cohérent mêlant compétences hydrauliques, paysagères et architecturales.



Vue à vol d'oiseau du centre bourg organisé autour de la place



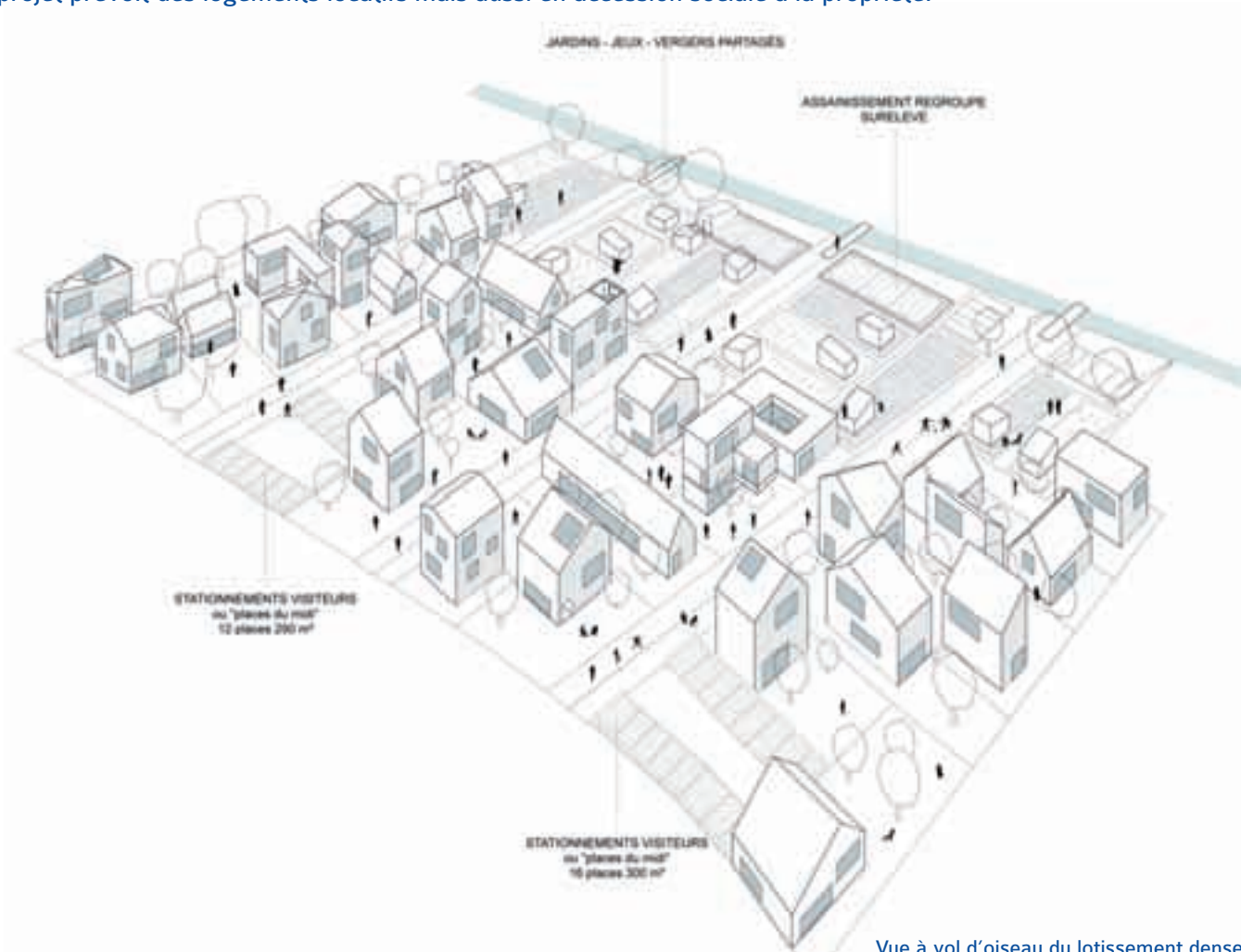
Développer un prototype de lotissement dense

Le projet identifie un site pilote pour le développement d'un prototype de lotissement dense à proximité du centre bourg et de la gare. Ce grain urbain permet d'élargir les concepts de la place à d'autres zones bordant la Liette. Ceci améliore encore la qualité de la rivière, et l'intensité de la vie en cœur de bourg, tout en densifiant l'habitat pour économiser de l'espace, des réseaux...

Le lotissement prévoit des typologies de logements variées. Conçues comme de véritables alternatives à la « maison sur catalogue », les constructions encouragent les mitoyennetés et présentent des hauteurs, des formes et des gabarits différents. La surface usuelle de chaque terrain est contractée, avec néanmoins la possibilité d'aménager un jardin. Des jardins partagés le long de la Liette peuvent être à la disposition des habitants ; un espace tampon est également prévu, ainsi que des assainissements regroupés surélevés.

Le projet préconise de limiter la présence de la voiture sur l'opération, au profit d'espaces publics type placettes ou plus naturels. Des voiries mixtes desservent les parcelles et des stationnements mutualisés se situent à l'entrée du site.

Le projet prévoit des logements locatifs mais aussi en accession sociale à la propriété.



Vue à vol d'oiseau du lotissement dense

Les suites à l'avant-projet...

La commune a retenu l'équipe Arietur pour travailler à la conception architecturale de l'équipement scolaire (en concertation avec la direction pédagogique) et de l'extension de la mairie. Elle a souhaité des équipements BBC (bâtiment basse consommation), avec une modernité qui permettra aux habitants de voir d'autres formes architecturales (matériaux bois, toiture terrasse pour l'école). Elle souhaite ainsi les sensibiliser pour leurs propres constructions individuelles. Le groupement Boidot-Robin et ses associés (BASE paysage & Atelier d'écologie urbaine) continuent la réflexion sur l'aménagement paysager et hydraulique, en concertation avec le syndicat des eaux. La commune a réalisé l'enquête publique pour son PLU mais n'a pas encore délibéré sur la dernière version.